

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
GRAND COURONNE
COMMUNE
PULNOY

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026-23

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : AUTORISATION d'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- **VU** l'arrêté N° 207/2022 portant règlement d'occupation du domaine public
- **VU** la décision N° 158/2022 fixant les tarifs d'occupation du domaine public
- **CONSIDERANT** La demande reçue en Mairie le : 02/03/2026

De Mme TREBES Perrine – Promenade Simone VEIL 54425 PULNOY

Concernant : L'installation d'une terrasse Promenade Simone VEIL 54425 PULNOY



ACCORDE L'AUTORISATION

SOUS CONDITIONS

Bénéficiaire de l'autorisation :

ART & PASSION

Durée de l'autorisation terrasse : du 01 avril 2026 au 30 novembre 2026 inclus soit 8 mois

Prescriptions particulières : En raison de la nature des produits proposés, il est demandé au bénéficiaire de respecter la propreté des lieux.

1- Droits d'occupation : Pour 10 tables à 8 € / an = $(80 \text{ €} / 12) \times 8 = 53.33 \text{ €} \times 1.08$ (actualisation tarif 2026) = 57.60 €

Droits de raccordement électricité et eau

2- ELECTRICITE = Non concerné

3- EAU = Non concerné

TOTAL DES DROITS (1 + 2 + 3) = 57.60 €
(à régler par chèque à l'ordre du Trésorier Principal)



REFUSE L'AUTORISATION

Motifs :

Recours : Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans les 2 mois suivant notification du présent arrêté

Notification au demandeur :

A
le
Signature

Fait à Pulnoy, le 4 mars 2026
Le Maire

M. OGIEZ



Copie à (sauf si refus) :

- Monsieur le Trésorier Principal
- Régisseur des droits de voirie
- Services Techniques
- Police municipale